



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal **Du 6 septembre 2023**

Sous la présidence de M. Yvan Buccioli, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Préavis municipal No. 42/2023 - Demande de crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux
- 7) Préavis municipal No. 43/2023 - Demande de crédit de CHF 370'000.- TTC pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson
- 8) Interpellation de M. le Conseiller André Fischer – Aménagement du rond-point des Mélèzes
- 9) Annonce de préavis à venir
- 10) Propositions individuelles et divers
- 11) Contre-appel

Le PRESIDENT salue les membres de la Municipalité, les conseillères et conseillers ainsi que le public et la représentante de la presse. Il ouvre la séance par ces quelques mots d'introduction :

« J'ai le grand honneur d'ouvrir la 19^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 à Prangins en vous rappelant à la courtoisie des débats, au respect des opinions contraires qui peuvent être librement exprimées dans le cadre de cette institution. Chers collègues, vous savez comme moi qu'il n'y a pas d'école pour le poste de Président et que par conséquent il est possible que je commette des erreurs de débutant. Je vous prie de m'accorder votre indulgence pour ces premiers pas.

Je suis certain que, comme notre Présidente sortante, que je salue pour sa magnifique présidence, elle a superbement conduit les débats et placé la barre très haut pour le suivant, je ne serai bon pour l'emploi qu'après avoir essuyé quelques plâtres ».

1/ Appel

Avec la présence de 42 conseillères et conseillers, le quorum, fixé à 28, est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 41 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Yvonne Brechon, Karine Ferroni, Marina Parashkevova, Stéphanie Preussner

MM. Christian Baumgartner, Marc Baumgartner, Rémy Cochet, Louis de Bourbon Parme, Peter Dorenbos, Léo Durnat, Franck Eloi, Philippe Humm, Sébastien Rumley

2/ Adoption de l'ordre du jour

Le PRESIDENT donne la parole à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique.

Mme Dominique-Ella Christin informe le Conseil de la décision prise par voie circulaire ce jour de retirer le préavis municipal No. 42/2023 - Demande de crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux. La Municipalité a également décidé qu'un nouveau préavis traitant du même sujet sera déposé le vendredi 13 octobre 2023 sur le bureau du Conseil communal.

Le point 6 de l'ordre du jour étant supprimé, les points suivants seront décalés en conséquence.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour, tel que modifié, est approuvé par 40 oui, 0 non et 1 abstention.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, relève une coquille en page 398 au 3^e paragraphe la lettre n manque devant l'apostrophe *cela permettra d'économiser 3 points d'impôt ce qui n'est pas négligeable*.

Également en page 401, au dernier paragraphe il y a lieu de lire en raison d'un déficit en ressources humaines au service urbanisme et non au service environnement.

M. Igor Diakoff, Municipal, signale qu'à la dernière ligne de la page 397, le mot Municipalité est mal orthographié.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal, tel que modifié, est adopté par 36 oui, 0 non et 5 abstentions.

4/ Communications du Bureau

Le PRESIDENT informe le Conseil qu'il a été très honoré de représenter le Conseil communal lors de la cérémonie qui a eu lieu hier après-midi à Nyon en hommage à Monsieur le Député Laurent Miéville nouvellement élu Président du Grand Conseil.

Le PRESIDENT lit la lettre de démission de M. Alain Morin, huissier. **Annexe 1**
Le PRESIDENT remercie M. Alain Morin et l'Assemblée l'applaudit. Le PRESIDENT invite les membres du Conseil à regarder dans leur entourage, voisins et connaissances si quelqu'un veut se porter candidat et soumettre sa candidature au Bureau du Conseil. La recherche pourra se faire conjointement avec la Municipalité laquelle a également recours aux services de l'huissier.

Pour assurer le dépouillement du scrutin des élections fédérales du 22 octobre 2023, le Bureau recherche un renfort substantiel de 15 personnes. Les volontaires sont invités à s'annoncer auprès de la secrétaire du Conseil.

Le PRESIDENT poursuit en informant le Conseil des deux premières séances du Bureau qui ont eu lieu respectivement le 5 juillet et le 28 août. Comme première tâche, le Bureau a révisé l'aide-mémoire à l'attention des commissions ad hoc. L'exemplaire remis ce soir à tous les membres du Conseil rappelle les devoirs des commissions et les articles du règlement qui s'appliquent, mais surtout la nécessité de réserver rapidement des dates et des salles de commissions et de communiquer à la Municipalité sans faute, toutes les dates des commissions.

A ce propos, il informe que la salle dite du bureau du Conseil a été réaménagée dans le but de donner plus de confort aux travaux des commissions. Elle est équipée d'une véritable table de conférence pour 8 personnes que la conciergerie a trouvé parmi les meubles disponibles. Il remercie au passage M. Luc Meschia, responsable maintenance et conciergerie. Des ajustements sont encore en cours et la possibilité est étudiée avec la Municipalité, pour autant que cela reste raisonnable en termes de dépenses, de l'équiper d'un projecteur et d'un écran.

Le PRESIDENT fait un point de situation sur les travaux des commissions. 7 commissions travaillent actuellement, sans compter celles qu'il faudra créer avec les préavis annoncés pour fin septembre ainsi que le budget. Soit environ 40 conseillers sur 50 disponibles ce qui représente 80% d'occupation. Le calendrier est donc bien chargé. Les demandes de délais ont été accordées pour 4 objets dès la fin de l'été. Le PRESIDENT espère qu'avec la reprise des activités du Conseil, tous les points en suspens pourront être évacués sans glissement à la séance de novembre, et ainsi aborder la séance de décembre avec le seul budget. Il conclut en soulignant que « c'est ambitieux, mais pas impossible ! »

Nomination des commissions par le Bureau.

Le préavis municipal No.47/2023 - taux d'imposition pour l'année 2024 est du ressort de la COFIN. Le président M. Dorenbos a informé qu'en son absence, c'est sous la direction de Mme Isabelle Hering que le préavis sera traité.

Le préavis municipal No. 48/2023 - Demande de crédit d'études de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland. La composition de la commission est la suivante :

Pour l'Alliance libérale de Prangins :

Mme Caroline Serafini – Premier Membre, M. Karim Kellou

Pour l'Entente pranginoise

M. Cyril Moulin, M. Kaya Guner

Pour l'Alternative pranginoise

Mme Fabienne Zingg

La Commission sur le préavis municipal No. 46/2023 - nouveau règlement du Conseil communal - sera nommée lors de la prochaine séance du Bureau le 25 septembre. Une vérification de procédure est en cours auprès du service des communes.

Le PRESIDENT invite le Conseil à adresser ses observations aux commissions nommées sans perdre trop de temps. Cela facilite leur travail et permet de traiter les questions en séance avec le délégué municipal en temps utile pour plus d'efficacité.

Pour conclure, le PRESIDENT donne quelques orientations de sa présidence 2023-2025.

Le but qu'il s'est fixé est l'émancipation du Conseil, avec comme objectif de faire en sorte qu'il se trouve dans les meilleures conditions possibles pour prendre ses décisions.

Il attachera également une très grande importance à la séparation des pouvoirs.

Dans un souci de proximité avec la population, il annonce l'ouverture du bureau du Conseil tous les **mardi soir de 18h30 à 20h00**, pour accueillir la population et d'expliquer : *« Ma Présidence se veut à l'écoute des besoins des Conseillers et de la population. Tout un chacun à la possibilité de venir échanger, poser des questions et faire des remarques sur le fonctionnement du Conseil communal. Cette possibilité donnera l'occasion de rapprocher les citoyens de cette belle institution, avec une invitation à l'engagement politique au niveau communal toutes sensibilités politiques confondues »*.

S'agissant des pétitions, dépôt d'interpellations, motions et postulats reçus, le PRESIDENT n'a pas reçu d'autres demandes que celle de M. André Fischer, qui sera traitée au nouveau point 7.

5/ Communications de la Municipalité. Annexe 2

Service Administration générale & relations extérieures, urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Service Administration générale & relations extérieures

Pour commencer, Mme Dominique-Ella Christin invite les membres du Conseil et leurs voisins à signaler au greffe s'ils n'avaient pas reçu le Prangins Info distribué fin juin à l'ensemble de la population pranginoise. Il est toujours utile d'avoir des adresses de quartiers où le Prangins info n'a pas été distribué. En effet, la Municipalité a déjà traité de nombreuses fois avec la Poste de cette problématique.

1/ Conférence de presse du 28 août 2023

La Municipalité a organisé une conférence de presse le 28 août 2023 afin de présenter les projets que l'Exécutif a élaborés puis déposés sous forme de préavis municipaux sur le bureau du Conseil communal pour approbation par l'organe délibérant. Trois préavis ont été présentés en conférence de presse :

- Préavis No. 46/2023 - Nouveau Règlement du Conseil communal
- Préavis No. 47/2023 - Arrêté d'imposition pour l'année 2024
- Préavis No. 48/2023 - Demande de crédit d'études de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland

Elle remercie Mme Marie-Christine Fert, journaliste au Journal la Côte, présente ce soir et qui a assisté à cette conférence de presse. C'est toujours « agréable » pour la Municipalité, poursuit Mme Dominique-Ella Christin, cela lui donne l'occasion de présenter ses projets à une échelle plus large.

2/ Ouverture du Wok des Alpes au centre du village le 16 septembre 2023

La Municipalité a le plaisir d'annoncer l'ouverture, le 16 septembre prochain, du Wok des Alpes, situé au centre du village à la Rue des Alpes 12. Comme son nom l'indique, il s'agira d'un espace de restauration proposant des plats de cuisine thaïlandaise. Il n'est pas prévu de restauration sur place, il s'agit de restauration à l'emporter. Le gérant a été rendu particulièrement attentif aux règles de stationnement au centre du village à respecter par la clientèle de ce nouvel espace.

La Municipalité est très heureuse de l'arrivée de cette nouvelle offre commerciale qui répond à son objectif de législature qui vise à privilégier un centre du village animé avec cafés, commerces et services et qui souhaite favoriser les circuits courts.

Pour toutes informations supplémentaires sur les horaires ou les mets qui seront proposés, n'hésitez pas à consulter le site internet suivant : wokdesalpes.ch

Service Urbanisme

Rapport-préavis 31/2022 – Planification de la mobilité : zone à vitesse modérée et catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce

Les objectifs de la Municipalité pour la commune et ses habitants affichés dans le rapport-préavis municipal No. 31/2022, concernant la planification de la mobilité, sont d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements pour vélos et piétons sur le territoire pranginois et de renforcer l'articulation entre tous les modes de transports en créant de nouvelles zones à vitesse modérée.

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer que la **Mesure 01 Trembley/Banderolle** du catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce présenté dans le rapport-préavis 31/2022 a été mise sur pied (voir photos annexe 2).

Pour rappel, cette mesure Trembley/Banderolle a été élaborée face aux constats suivants :

Dans le domaine viticole de la Banderolle, une servitude de passage à pied en faveur des communes de Prangins et Nyon existe en liaison directe du Chemin de Trembley (Prangins) au chemin du Vallon (Nyon) et au Chemin de la Banderolle (Nyon). Toutefois, ces deux servitudes de passages ne sont pas signalées sur le terrain et donnent donc le sentiment à la population pranginoise qu'elle ne peut pas les emprunter, alors que celles-ci lui permettent de se rendre facilement à pied à Rive et à Nyon. De plus, la liaison du Chemin de Trembley (Prangins) au Chemin de la Banderolle (Nyon) n'est pas praticable car le passage est entravé par une clôture fixe.

En conséquence, la mesure que la Municipalité de Prangins est heureuse d'avoir mis sur pied, pour une véritable liaison piétonne Trembley/Banderolle, et ce au travers d'un magnifique patrimoine paysager, est la suivante :

- Pose de panneaux signalétiques sur l'ensemble du parcours des cheminements praticables
- Remplacement de la clôture fixe, qui barrait le passage à l'emplacement au bas des vignes du Chemin de la Banderolle (Nyon), par la pose d'un portillon et d'un escalier (point rouge sur la figure sur la diapositive présentée), permettant ainsi une véritable liaison vers la route du Lac depuis le chemin de Trembley (Prangins).

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durgnat Levi, Municipale en charge du dicastère.

Service environnement

Cyclomania

Le défi désormais bien connu se déroule du 1er au 30 septembre. Il est encore possible de s'inscrire, même en cours de route. Le but est de donner encore davantage goût à l'usage du vélo au quotidien. Cela permet à l'individu d'avoir des données sur ses déplacements, données qui servent aussi à Pro Vélo pour identifier les circuits ou infrastructures à développer. Les communes disposeront dorénavant de certaines de ces données à l'échelle du territoire du défi pour pouvoir analyser le nombre de passages par tracés pour les piétons et les cyclistes. Pour l'environnement, l'intérêt sera de pouvoir mesurer la progression en termes de participation.

L'année prochaine la commune espère pouvoir étoffer cette communication en participant à la semaine de la mobilité avec d'autres projets.

Report cité énergie à 2024

Le ré-audit était prévu en 2023 et le travail nécessaire a été accompli. Néanmoins, la Municipalité a choisi de demander un report en 2024 car certaines mesures importantes (comme le Concept énergétique territorial (CET) et le Tableau de bord énergie n'auraient pu être présentés dans le cadre du ré-audit et cela n'aurait reflété que partiellement les progrès et les ambitions de la Commune de Prangins en matière de politique énergétique et de durabilité. Cela lui donne un délai pour améliorer encore son avancement sur le plan 19-23.

La Commune a cependant été très active depuis le précédent audit ; quelques exemples de mesures dont l'avancement est très satisfaisant :

- le lancement des CET et tableau de bord susmentionnés, le Tableau de suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux (EnerCoach) ;
- l'organisation d'un Défi climatique citoyen,
- la préservation des terres agricoles par l'intermédiaire d'une urbanisation harmonieuse (récompensée par le Prix Wakker 2021)
- la promotion d'une mobilité plus douce que ce soit avec l'étude sur la passerelle ou la Ligne 805 qui dessert le sud du village
- l'achat électricité /SEIC Benific de plus haute qualité environnementale
- la Ressourcerie à la déchèterie (réemploi, réutilisation des objets)

Service affaires sociales, enfance et jeunesse

Le centre aéré - bilan

Pour la première fois cette année, la Commune a proposé un centre aéré durant la période du 3 au 14 juillet 2023 qui a rencontré un franc succès. Les inscriptions étaient ouvertes pour 35 enfants. La première semaine, il y a eu 31 enfants. La seconde semaine, 25 enfants en moyenne. Pour la prochaine édition, il a été discuté de conserver le modèle actuel, sans extension de dates, ni de périodes.

Nouveaux habitants

Comme chaque année, la Municipalité a reçu les nouveaux habitants le matin de la fête au village, le 2 septembre. 340 personnes sont arrivées dans la commune entre le 19.07.2022 et le 06.07.2023 et 86 personnes (25%) personnes ont répondu à l'invitation à la manifestation.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Service Bâtiments

Travaux au Temple : démontage des cloches pour remplacer le joug, l'axe porteur auquel sont fixées les cloches. C'est un travail délicat sous la surveillance de la protection du patrimoine et d'une campanologue.

Nouvelle solution de nettoyage à l'eau ozonée dans les bâtiments scolaires. Ce système permet de réduire l'empreinte écologique de la commune et de protéger la santé des collaborateurs avec une économie sensible des coûts de nettoyage.

Les bâtiments communaux ont été victimes de vandalisme (voir annexe 2). Sur une des baies vitrées de l'école des Morettes, les films protecteurs contre la chaleur, placés à l'extérieur afin de protéger les vitres, ont été arrachés, le feu y a également été mis. Il poursuit que sur Facebook des photos de personnes installées sur le toit d'un des niveaux de l'école des Morettes ont été postées. Avant de poster des photos sur Facebook, M. Igor Diakoff invite plutôt les personnes à appeler la Police dont il communique la ligne directe : 022 799 17 17.

Service Culture & sociétés locales

L'Union des sociétés locales (USL) a organisé les festivités du 1^{er} août et la fête au village, qui a eu lieu le 2 septembre, avec succès. Également le jour de la fête au village, après la réception pour les nouveaux habitants à la salle des Morettes, a eu lieu un tournoi d'échecs organisé par l'association la Garde du Roi.

Sécurité – Associations intercommunales

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, M. Jean-Marc Bettems, Municipal, et M. Igor Diakoff ont assisté à la cérémonie de remise officielle du nouvel hôtel de police que partageront Police Nyon Région et Police cantonale.

Un préavis visant à revoir les statuts du Service de défense incendie et de secours (SDIS) sera présenté au Conseil intercommunal du SDIS et il sera ensuite présenté à chacune des communes pour être validé.

M. Igor Diakoff termine en informant que la nuit dernière, des personnes ont dégonflés les pneus d'environ 16 à 20 véhicules de type SUV et 4x4 au parking des Fossés. Ils ont laissé une affichette expliquant leur acte. Au-delà du fait qu'il s'agit d'un dommage à la propriété, M. Igor Diakoff trouve plus inquiétant la mise en danger d'autrui, une personne de langue étrangère n'ayant pas pu comprendre le message laissé.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

M. Jean de Wolff répond en premier à des questions qui lui ont été posées dans les séances précédentes.

Service Finances

Pour répondre à M. Jacques Auberson qui avait exprimé le souhait que des informations soient données sur les entrées d'impôts. M. Jean de Wolff, Municipal, communique la situation à fin juillet 2023 :

- Personnes physiques:
 - 2023 → 17.6 M soit 78.9% d'atteinte du budget de 22.3 M
 - 2022 → 16.3 M 76.5% de 21.3 M → prévision 2023 22.2 M
- Personnes morales:
 - 2023 → 0.95 M soit 48.2% d'atteinte du budget de 1.98 M
 - 2022 → 3.04 M 140 % de 3.3 M → prévision 2023 1.03 M
- Si fin 2023 idem 2022, prévision 2023: 23.3 M = – 1 M (estimation pessimiste) vs budget

M. Jean de Wolff poursuit avec une question posée en page 397 et 398 du procès-verbal de la séance du 23 juin en ce qui concerne la procédure à suivre en cas de dépassement sur un préavis spécifique de crédit d'investissement. La loi n'étant pas spécifique à ce sujet et après avoir pris langue avec la Préfecture, la Municipalité a convenu ce qui suit : « *en cas de dépassement possible dans un préavis la Municipalité doit d'abord se déterminer s'il y a lieu de faire un préavis complémentaire pour solliciter un budget complémentaire ou non. La*

décision doit être prise en fonction de l'importance du dépassement. En cas de décision de faire un préavis complémentaire, la Municipalité s'en charge sans délai et le soumet au Conseil.

En cas de décision de ne pas solliciter un budget complémentaire (par exemple en cas de dépassement bagatelle), une information concernant le dépassement doit sans délai être faite au Conseil par la Municipalité. Ensuite, le préavis concerné doit être bouclé (comme tous les autres préavis à boucler), ce qui se fait d'abord via le rapport sur le prochain budget en prévoyant un amortissement sur le budget futur. Ensuite, le prochain rapport sur les comptes de l'exercice doit prévoir une explication sur les préavis dont le budget a été dépassé. Le Conseil doit voter explicitement sur ce dépassement. En cas de refus du Conseil sur ce dépassement, un préavis sollicitant à posteriori un budget complémentaire devra être soumis au Conseil par la Municipalité ».

Ce qui est important à retenir est que le Conseil a de tout temps la possibilité, si les explications données ne satisfont pas, de demander un préavis complémentaire complet à la Municipalité et de se déterminer sur tout dépassement.

La demande avait aussi été faite de lister les dépassements connus actuellement. Ils sont communiqués comme suit :

130.3185 budget CHF 15'000.00 – dépassement actuel CHF 4'500 - coût de l'enquête de satisfaction des collaborateurs.

190.3101 budget de CHF 5'000 – dépassement actuel de CHF 5'500 - centralisation des achats & changement types cartouches de toner

190.3151 budget CHF 265'000.00 – dépassement prévu à fin d'année de CHF 20'000 – lié aux frais de support aux utilisateurs

620.3189 budget 0.- dépassement prévu à fin d'année CHF 20'000 - remplacement temporaire de personnel fixe par des auxiliaires.

462.3114 budget de CHF 7'000.- dépassement actuel de 11'596.- achat d'une génératrice d'urgence dépense en 2023 de CHF 17'814.-

570.3185 budget de 0.- dépassement actuel de CHF 12'299.- Cela concerne un besoin de clarification des procédures internes au service parascolaire communal. La Municipalité a décidé d'évaluer et de clarifier le fonctionnement général de la structure à l'aune des nouveautés apportées par la Charte revue et mise à jour en février 2023 et a confié cet exercice à un conseiller externe qui est intervenu auprès du personnel.

712.3529 budget actuel de CHF 36'000 dépassement actuel de CHF 15'131.- - Cela concerne l'inter-réseau, à savoir les enfants qui fréquentent le parascolaire dans un autre réseau que le RAT, donc principalement à Nyon dont il est

difficile de prévoir le nombre et le revenu des parents au moment du budget, surtout pour la rentrée scolaire suivante.

Service Ressources humaines

Engagement à 100% d'une secrétaire municipale adjointe au Service Administration générale & relations extérieures dès le 1^{er} septembre 2023.

Engagement à 100% d'un collaborateur technique au Service Urbanisme dès le 1^{er} octobre 2023.

Fin de l'apprentissage de l'apprentie employée de commerce au 18 août 2023.

Office Transports publics

Brève présentation de l'étude réalisée et financée par les transports publics nyonnais (TPN) concernant l'optimisation de la ligne urbaine du bus 805 (voir annexe 2). En résumé, il n'y a pas de grandes possibilités d'améliorer le flux sur le territoire pranginois, sans désavantager une grande partie de la population ou sans perdre beaucoup de temps par des manœuvres inutiles. Un peu de temps pourrait être gagné sur le territoire nyonnais, principalement sur la place de la Gare. Mais cela est du ressort de la Ville de Nyon et des TPN. Des discussions sont en cours, mais rien n'est communiqué à ce stade. La Municipalité a donc décidé de ne pas poursuivre le processus d'accélération de la ligne 805. A ce jour, il n'y a donc pas d'autre étude sur le territoire pranginois.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

Annnonce du Clean Up Day qui aura lieu le 16 septembre 2023. Il a été décidé de changer le thème de cette matinée en l'orientant vers une sensibilisation des usagers pour le tri en déchèterie. Il a en effet été constaté une recrudescence d'indiscipline par rapport au tri à la suite du déplacement des bennes pour l'installation des rails de guidage. Des bennes ont même dû être déclassées car la différenciation carton et papier n'avaient pas été respectée.

Pour cette matinée, deux ambassadrices de la COSEDEC, coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets au niveau cantonal, seront présentes pour engager un dialogue avec les usagers. Un tout ménage va être distribué ces jours avec toutes les informations se rapportant à cet événement.

M. Jean-Marc Bettems souhaite faire part au Conseil des améliorations réalisées sur le réseau de canalisation eaux claires (EC) et eaux usées (EU) et l'effet positif de la mise en service du collecteur eaux claires des Abériaux sur les volumes qui arrivent à la station d'épuration des eaux usées (STEP)

M. Jean-Marc Bettems lit le rapport rédigé par M. Philippe Mingard, ingénieur conseil de la commune de Prangins pour la station d'épuration de Prangins (STEP).

« En 2021 et 2022, des travaux importants ont été engagés par la commune pour remplacer un collecteur d'eaux claires sous-dimensionné qui provoquait des déversements réguliers en temps de pluie particulièrement sur les chambres doubles. Ce nouveau collecteur, situé à l'est de la commune, récolte les eaux claires d'une surface de 93 hectares sur les 320 que la commune possède en zone de construction.

Après une année d'exploitation, nous pouvons tirer le bilan suivant :

En 2021, début 2022, avec l'ancien collecteur d'eaux claires, il était fréquent de constater des déversements d'eaux usées dans les chambres doubles et au déversoir d'orage situé sous la RC 1 lors de chaque pluie. Les débits passaient de 700 m³/j par temps sec à 1500 voir 2400 m³/j sur la STEP provoquant une surcharge sur la STEP et un déversement au lac d'eaux usées non traitées.

Dès la mise en service du nouveau collecteur EC en septembre 2022, une grande amélioration a été constatée durant les périodes de pluie. Les débits passent de 700 m³/j par temps sec à max. 950 m³/j et exceptionnellement à 1200-1500 m³/j sans déversement d'eaux usées au lac, ce qui permet de traiter la totalité des eaux usées sur la STEP.

Le bilan est très positif, et nous pouvons résumer l'état actuel du réseau des canalisations EC et EU de la manière suivante :

Le secteur Est de la commune avec le nouveau collecteur EC a permis de supprimer le déversement d'eaux usées non traitées. Seul des précipitations exceptionnelles en intensité pourraient provoquer un léger déversement avec une grande dilution.

Pour les canalisations d'eaux usées, les eaux parasites représentent 35 % des eaux usées traitées ce qui est proche des exigences du Canton qui est de max. 30 %

Sur le secteur Ouest, par temps de pluie, nous constatons peu de déversement dans les chambres doubles mais devons faire de plus amples contrôles pour s'en assurer. La prochaine mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) permettra de régler les problèmes encore en suspens ».

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, demande la parole pour répondre à deux questions simples posées lors de la dernière séance. La première a été posée par M. Jacques Auberson concernant un dépassement éventuel lors de la réfection du columbarium. La majorité des heures de travail qui ont été effectuées par les employés de la commune l'ont été pendant leur horaire de travail normal et ne sont dès lors pas comptabilisées. L'autre question avait été posée par Mme Caroline Serafini qui demandait si les parois du passage sous-voie pouvaient être

végétalisées. La réponse est négative, car il n'y a pas de possibilité de planter des végétaux au sol et la vigne qui pousse depuis le haut est souvent dégradée et arrachée. Et pour terminer, en ce qui concerne le rond-point des Mélézes, il confirme qu'une étude complémentaire est en cours.

6/ Préavis municipal No. 43/2023 - Demande de crédit de CHF 370'000.- TTC pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson

Monsieur André Fischer, président et rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission.

M. André Fischer souhaite ajouter l'information selon laquelle un des membres de la commission avait soumis des photos prises à Londres de candélabres munis de prises pour vélos électriques. Vérification faite auprès du responsable du service technique, cette variante n'est pas possible.

Monsieur André Fischer remercie M. Jean-Marc Bettems, Municipal, et M. Eric Zahnd, responsable du service technique pour leur disponibilité et pour les réponses apportées aux questions de la commission. Le préavis étant très complet, la commission n'a rien de plus à ajouter si ce n'est quelques observations. M. André Fischer demande la projection de quelques photos (annexe 3).

La première photo représente une carte des voies datant de 1891. On observe qu'il n'y a pas de grands changements par rapport à la situation actuelle. Pour la petite histoire, là où passe la ligne de chemin de fer actuelle, il y avait des sources et des bains, recouverts lors de la création de celle-ci. La deuxième photo montre l'inventaire de tous les luminaires. La troisième l'état de corrosion de certains d'entre eux, corrosion accentuée par les urines des chiens. La dernière photo reprend les plans détaillés qui ont servi d'outils de travail à la commission.

Un des problèmes constatés est la présence d'arbres plantés trop près de la route qu'on ne peut enlever car classés après 10 ans d'âge. Il va falloir en couper les racines avec le risque qu'ils dépérissent.

Les travaux vont se faire par étape, car en parallèle avec ceux des services industriels de Nyon.

Un des regrets de la commission est que le plan lumière toujours en attente, n'ait pas pu être intégré au préavis.

Le PRÉSIDENT demande si la Municipalité a des remarques à ajouter.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, souhaite remercier la commission qui a commencé à travailler tôt sur le préavis en fonction de la collaboration avec les services industriels de Nyon. M. André Fischer complète en disant que la commission a compris qu'il était important qu'elle puisse rendre son rapport au plus vite afin que la Municipalité puisse tenir les délais dans le cadre des travaux des services industriels.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

M. Blaise Cartier constate que dans le rapport il est plus question de l'éclairage que des trottoirs. M. André Fischer a mentionné que les racines d'arbres plantés trop près de la limite publique seront coupées. D'une part, il doute que cela soit légal, d'autre part il demande ce qui peut être entrepris contre l'apparition de nouvelles racines qui viendraient endommager les réfections.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que des systèmes de protection contre l'envahissement de nouvelles racines existent. Il confirme également que là où des fouilles vont devoir être faites, les racines présentes seront coupées. Il n'existe pas d'alternative.

M. Daniel Bujard demande si les aménagements qui sont proposés vont correspondre au plan de mobilité prévu pour ce secteur qui devrait passer en zone 30. M. André Fischer répond que les places de stationnement actuelles resteront. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, n'a pas d'information à ce stade sur d'autres modifications qui devraient intervenir sur ce secteur.

M. Kaya Guner demande si la Municipalité interviendra pour l'abattage ou le remplacement d'un arbre qui a dépéri à la suite de la coupe des racines. M. André Fischer répond que la responsabilité revient entièrement au propriétaire qui n'a pas respecté le code rural qui exige une plantation à 6 m des limites pour les arbres de haute futaie.

M. Olivier Binz rétorque que le code rural prévoit qu'un arbre de deux mètres de haut même planté à 50 cm de la limite ne peut être enlevé si aucune opposition n'a été déposée dans les 10 ans. M. André Fischer acquiesce. Les arbres ne seront pas coupés, juste leurs racines. M. Olivier Binz n'est pas convaincu que cela soit légal. Il craint que le projet face l'objet d'oppositions.

M. André Fischer répond que ces questions se régleront au niveau juridique. Ce soir on vote un budget pour la réfection d'un trottoir et d'un éclairage.

M. Blaise Cartier propose qu'on puisse faire participer les propriétaires de ces arbres au projet de réfection. M. André Fischer répond que cela n'est pas possible, car il s'agit du domaine public sur lequel ils n'ont pas d'autorité.

M. Marc Pittet demande pour quelle raison une protection en bas des mâts des luminaires ne sera appliquée que dans quelques années, comme mentionné dans le préavis. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que la Municipalité ne va pas tarder à le faire, car la mesure est efficace.

M. Blaise Cartier explique que ce n'est pas uniquement la partie à la base du mât qui doit être protégée mais celle sous terre également. Il faut donc prévoir que ces mâts soient déjà recouverts d'une résine protectrice avant leur implantation.

Mme Fabienne Zingg demande si l'éclairage prévu sera compatible avec le plan lumière à venir. M. André Fischer répond par l'affirmative. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, complète en affirmant que toutes les possibilités techniques qui permettront des économies et qui respecteront les nouvelles tendances seront présentes.

M. Bujard demande si le retard dans le dépôt du plan lumière aura un impact sur le budget du projet. M. André Fischer n'est pas en mesure de répondre à cette question.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. André Fischer lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 39 oui, 0 non et deux abstentions

1. d'accorder un crédit de CHF 370'000.- TTC, pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

7/ Interpellation de M. Le Conseiller André Fischer – aménagement du rond-point des Mélèzes

Comme le veut le règlement, l'interpellant doit obtenir l'appui d'au moins 5 conseillers avant de pouvoir développer son interpellation.

Au vote, le nombre de conseillers favorables requis est atteint.

Le **PRESIDENT** invite M. André Fischer au perchoir pour résumer brièvement son questionnement.

M. André Fischer explique que cette interpellation est « un petit coup de cœur » pour le dévouement et la fierté que les employés communaux démontrent à entretenir nos espaces verts. Ce n'est pas une critique à l'encontre de la Municipalité mais la recherche d'une explication à une situation qui n'est pas claire.

Le **PRESIDENT** se tourne vers la Municipalité. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe le Conseil que la Municipalité répondra, comme le veut l'usage, par écrit, à la prochaine séance.

8/ Préavis à venir

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que les préavis/projets suivants sont planifiés pour un dépôt sur le bureau du Conseil communal le **vendredi 13 octobre 2023** :

- Budget 2024
- Installation de bornes de recharges pour voitures électriques
- Amélioration des vestiaires situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux et mis à disposition du FC Prangins
- Crédit d'étude pour l'isolation énergétique et la rénovation du bâtiment scolaire du collège de la Combe

Le rapport-préavis en réponse au postulat Bucciol concernant le site des Abériaux est également planifié pour un dépôt le 13 octobre 2023.

Les préavis/projets suivants sont planifiées pour un dépôt sur le bureau du Conseil communal le **vendredi 24 novembre 2023** :

- Introduction d'une zone à vitesse modérée dans le quartier Trembley-Mélèzes-Combe, Secteur 3 étude mobilité
- Introduction d'une zone à vitesse modérée dans le quartier Mouilles - Tuilière - Sous-Bois - Pélard, Secteur 4 étude mobilité
- Projet pédagogique et en faveur de la nature : école des Morettes

Le rapport-préavis intitulé : Carnet de route pour une gestion différenciée des espaces verts est également planifié pour un dépôt le 24 novembre 2023.

9/ Propositions individuelles et divers

En ouverture du point, le **PRESIDENT** intervient comme suit :

« Je vous demanderai de bien vouloir transmettre vos questions par écrit à la secrétaire si vous souhaitez obtenir une réponse claire et circonstanciée à votre question. Ce n'est toutefois pas une obligation, Vous pouvez également transmettre à la secrétaire vos questions après la séance, elles seront bien accueillies, et le procès-verbal en sera facilité.

Je rappelle la procédure, que j'ai tiré du guide cantonal à l'attention des autorités, qui est la suivante :

- *vous exprimez oralement votre question ou votre vœu*
- *la Municipalité répond directement ou à la prochaine séance*
- *après chaque réponse la discussion est ouverte, mais il n'y a pas de vote*
- *dès la prochaine séance, les questions en suspens seront reprises systématiquement dans les divers cela permettra la mise en discussion de la réponse, ce qui n'est pas possible au moment des communications de la Municipalité ».*

Le **PRESIDENT** conclut que ce soir il sera procédé comme d'habitude.

Le **PRESIDENT** ouvre la discussion.

S'adressant à M. Igor Diakoff, Municipal et se référant aux récents faits de déprédations communiqués ce soir, M. Daniel Bujard pose la question de savoir comment celui-ci explique « la montée du vandalisme à Prangins ». M. Igor Diakoff répond qu'il pourra répondre dès qu'il aura un retour de la PNR. M. Daniel Bujard poursuit et demande si M. Igor Diakoff considère que la présence policière est suffisante à Prangins. Cette question est délicate et donne plutôt à penser que M. Daniel Bujard souhaiterait plus de présence policière. M. Igor Diakoff

souligne ici que d'une part le canton de Vaud est en sous-effectif d'environ 80 à 90 postes et que d'autre part, il est illusoire de penser que les auteurs de ces déprédations pourront être attrapés sur le fait. Il remarque que la police a surtout un rôle de protection, ce qu'elle a d'ailleurs démontré en informant au moyen d'une communication apposée sur les véhicules concernés que les pneus avaient été dégonflés. Pour conclure, M. Daniel Bujard aimerait connaître le texte du message laissé par les vandales. M. Igor Diakoff répond qu'il tenait apparemment en quelques mots « Attention pneus dégonflés ». Une rumeur de désapprobation se répand au sein de l'Assemblée. M. Igor Diakoff propose de rechercher sur son ordinateur portable la photo du message.

Dans cette attente, le **PRESIDENT** donne la parole à M. Blaise Cartier. En se référant à l'interpellation que M. André Fischer vient de déposer, il prévient du danger « d'une chasse aux sorcières » aux plantes non endémiques qui selon lui devraient rester en place, tant qu'elles sont saines. A ce propos, il fait remarquer que le géranium est une plante originaire d'Afrique du Sud qu'il voit mal être éradiquée de toute la Suisse. Il revient également sur le terme de bagatelle utilisé par M. Jean de Wolff, Municipal, dans ses communications en parlant des dépassements de crédits qui ne méritent pas de nouveaux préavis. Il souhaite que la commission de gestion et celle des finances se penchent sur la question et qu'elles déterminent un montant ou un pourcentage à partir duquel le Conseil doit être alerté.

M. Blaise Cartier a une dernière question à l'attention du Bureau. Il a pris note que les signatures électroniques n'étaient pas admises. Il propose cependant de remettre les rapports sous forme de deux documents : un document en format PDF non scanné avec les signatures électroniques comme outil de travail pour les conseillers et un qui contiendrait les signatures originales pour les archives du Bureau.

Le **PRESIDENT** répond que Mme le Préfet a été très claire lors de sa dernière visite, les signatures électroniques ne sont pas autorisées. Le seul allègement toléré est le rapport signé uniquement pas le président de la commission lorsque le rapport est accepté à l'unanimité ou à la majorité. Cette information est à retrouver dans l'aide-mémoire qui a été distribué ce soir.

M. Jean de Wolff, Municipal, souhaite répondre à M. Blaise Cartier, la Municipalité ayant déjà pris position sur le sujet. La Municipalité ne souhaite pas fixer de montant de dépassement à partir duquel un nouveau préavis sera déposé, le montant du dépassement devant être mis en relation avec le montant du crédit demandé. La Municipalité privilégie un processus qui laisse en tout

temps au Conseil la possibilité de demander un préavis à travers le vote sur les comptes.

Mme Giovanna Bachmann revient sur la présentation faite par M. Jean de Wolff, Municipal, sur les alternatives étudiées du trajet de la ligne de bus 805. Elle demande s'il a été envisagé de couper la ligne en deux : un trajet assurant un lien direct vers la gare depuis le haut du village (durée actuellement de 25 minutes pour un trajet de 5 minutes en voiture) et l'autre depuis le bas du village.

M. Jean de Wolff rappelle que l'étude a été entreprise par les transports publics nyonnais et que cette option n'a pas été étudiée. L'étude s'est concentrée sur le périmètre actuel de la ligne 805. Il souligne également que scinder la ligne signifie la création d'une deuxième ligne ce qui nécessiterait plusieurs points d'impôts supplémentaires. A ce stade, la Municipalité n'a pas souhaité poursuivre dans cette direction, au vu des augmentations assez substantielles que les coûts de la mobilité urbaine ont générés dans les comptes de la Commune ces dernières années.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Igor Diakoff qui a retrouvé le document. Il confirme que deux documents ont été déposés sur les parebrises des véhicules impactés. Un avec le texte « attention pneus dégonflés », l'autre en format A4 signé par la Police Nyon Région « Vous avez un peu dégonflé. Vous avez été victime d'un dommage à la propriété. Veuillez nous contacter au no 022 799 17 17 pour donner une éventuelle plainte pénale » M. Igor Diakoff demande si M. Daniel Bujard est satisfait de la réponse. Celui-ci répond par l'affirmative. L'Assemblée semble d'un autre avis.

Le PRESIDENT passe la parole à M. François Krull.

M. François Krull se réfère aux interventions dans les séances précédentes de M. Olivier Binz au sujet de la nouvelle loi sur le patrimoine naturel et paysager qui introduit de nouvelles protections pour les arbres ainsi qu'à l'inventaire des arbres remarquables de la commune évoqué par la Municipalité. M. François Krull aimerait un point sur la situation et pose la question de savoir si les propriétaires, suivant le degré de classement de leurs arbres dit remarquables, auront un droit de recours.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, répondra à ces deux questions lors de la prochaine séance.

M. François Krull a une dernière question concernant les archives. Il relève que la Municipalité a mis en ligne tous les préavis depuis 1971. Lors d'une recherche

d'information, il a constaté qu'il manquait les procès-verbaux des séances du Conseil communal. Ces documents sont également très importants pour le travail de recherche des conseillers et devraient également être disponibles sans avoir besoin de recourir aux archives.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, confirme que tous les préavis ont été scannés et informe que dans le budget 2024, les montants ont été prévus pour scanner l'ensemble des documents en lien avec les séances du Conseil communal.

La parole est donnée à M. Vanni Vogel. Sa question porte sur le préavis municipal No. 42/2023 qui vient d'être retiré. Il y avait question de compensation sous forme d'un container pour remplacer le local actuellement mis à disposition gracieusement du tenancier du restaurant des Abériaux, ce qui ne sera plus possible après les travaux. M. Vanni Vogel ne comprend pas ce geste, dans la mesure où ce local ne fait pas partie du bail. Si un container, dont le prix avoisine les CHF 35'000.-, devait être mis à disposition, quel en serait le loyer.

M. Vanni Vogel s'étonne de ne pas voir mentionné dans les préavis qui vont être déposés d'ici novembre, celui du terrain de foot synthétique.

M. Igor Diakoff, Municipal, ne peut donner de réponse à la première question de M. Vanni Vogel à ce stade. Une réponse complète se trouvera dans le préavis qui sera déposé le 13 octobre.

Le PRESIDENT rappelle que le règlement prévoit une réponse au plus tard lors de la prochaine séance qui aura lieu le 4 octobre. M. Igor Diakoff répond qu'un embryon de réponse pourra être donné, mais que ce ne sera pas une réponse complète. Il pose la question de savoir s'il n'est pas préférable d'attendre le 13 octobre pour avoir la réponse définitive. Le PRESIDENT répond que la décision lui appartient.

Mme Caroline Serafini demande la parole. Elle se réfère à l'interpellation que vient de déposer M. André Fischer. Elle souhaite savoir pourquoi le palmier et le bananier au rond-point des Mélèzes ont été enlevés. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe qu'une réponse sera donnée. Le PRESIDENT invite Mme Caroline Serafini à envoyer sa question à la secrétaire du Conseil qui la transmettra.

M. Olivier Binz fait remarquer que le règlement sur la protection des arbres ne figure pas sur la liste des préavis annoncés. Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, répond qu'un autre préavis n'a également pas été mentionné, il s'agit de celui de

la Promenthouse. Dans l'ordre, seront donc déposés en 2024 le préavis de la Promenthouse, celui des arbres et celui du règlement du port.

M. Daniel Bujard demande s'il existe des relations entre la commune de Prangins et les CFF pour envisager une réouverture de la gare de Prangins M. Jean de Wolff, Municipal, répond par la négative.

M. Claude Perret s'adresse au Président et souhaite savoir pourquoi la commission du préavis municipal No. 46/2023 sur le nouveau règlement du Conseil communal n'a toujours pas été nommée.

Le PRESIDENT répond qu'elle sera très probablement nommée lors de la prochaine séance du Bureau, le 25 septembre, la nature exacte de la question posée au service des communes étant encore confidentielle.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond à l'attention de M. Vanni Vogel qu'il est clair à ce stade que le préavis du terrain de foot synthétique ne pourra pas être présenté encore cette année.

10/ Contre-appel

La présence est de 42 conseillères et conseillers. La séance se termine à 22H15.

La prochaine séance du conseil communal de Prangins est fixée au 4 octobre prochain à 20h00.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Yvan Bucciol



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

Annexes au procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023

1. Lettre de démission de M. Alain Morin, huissier
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal No. 43/2023 – photos proposées par la commission

Genève, le 31.08.2023

ANNEXE 1

M. le président
Conseil Communal Pregins

objet : démission du poste de Huissier
du Conseil Communal

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du
poste de Huissier du Conseil Communal à ce jour.

Ma situation familiale ayant changé ainsi que mon
adresse de résidence (je vis désormais dans le Canton
de Genève), je ne peux plus répondre aux tâches
qui me sont demandées et aux honoraires pratiqués.

Merci pour votre confiance et je souhaite le
meilleur / au prochain(e) huissier(e).
à la

Cordialement,


Alain Norin

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 6 septembre 2023

Service Administration générale & relations extérieures

- La Municipalité a organisé une conférence de presse le 28 août 2023 afin de présenter les projets/préavis déposés
- Ouverture du Wok des Alpes au centre du village le 16 septembre

Service Urbanisme

- Rapport-préavis 31/2022 - *Planification de la mobilité: catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce*, la mesure 01 Trembley/Banderolle a été mise sur pied



Service Environnement

- Cylcomania: le défi désormais bien connu se déroule du 1^{er} au 30 septembre 2023
- La politique climatique 2019-2023, qui comprend plus de 60 mesures concrètes, est prolongée d'une année. Le renouvellement du label «Cité de l'Énergie» aura lieu en 2024.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Centre aéré: bilan positif pour la première édition
- Le 3 septembre, jour de la fête au village, a eu lieu l'accueil des nouveaux habitants

Service Bâtiments

- Travaux au Temple: démontage des cloches
- Nouvelle solution de nettoyage à l'eau ozonée
- Les bâtiments communaux ont été victimes de vandalisme



Service Culture et sociétés locales

- L'Union des sociétés locales (USL) a organisé les festivités du 1^{er} août et la Fête au village avec succès

Sécurité – Associations intercommunales

- PNR : remise officielle du nouvel hôtel des polices
- SDIS : un préavis visant à revoir les statuts sera présenté

Service Finances

- Les entrées d'impôts à fin juillet 2023 sont les suivantes*:
 - Personnes physiques:
 - 2023 → 17.6 M soit 78.9% d'atteinte du budget de 22.3 M
 - 2022 → 16.3 M 76.5% de 21.3 M → prévision 2023 22.2 M
 - Personnes morales:
 - 2023 → 0.95 M soit 48.2% d'atteinte du budget de 1.98 M
 - 2022 → 3.04 M 140 % de 3.3 M → prévision 2023 1.03 M
 - Si fin 2023 idem 2022, prévision 2023: 23.3 M = – 1 M
(estimation pessimiste) vs budget
- Information sur la procédure à suivre en cas de dépassements sur un préavis spécifique de crédit d'investissement
- Information sur les dépassements dans le cadre du budget annuel de fonctionnement

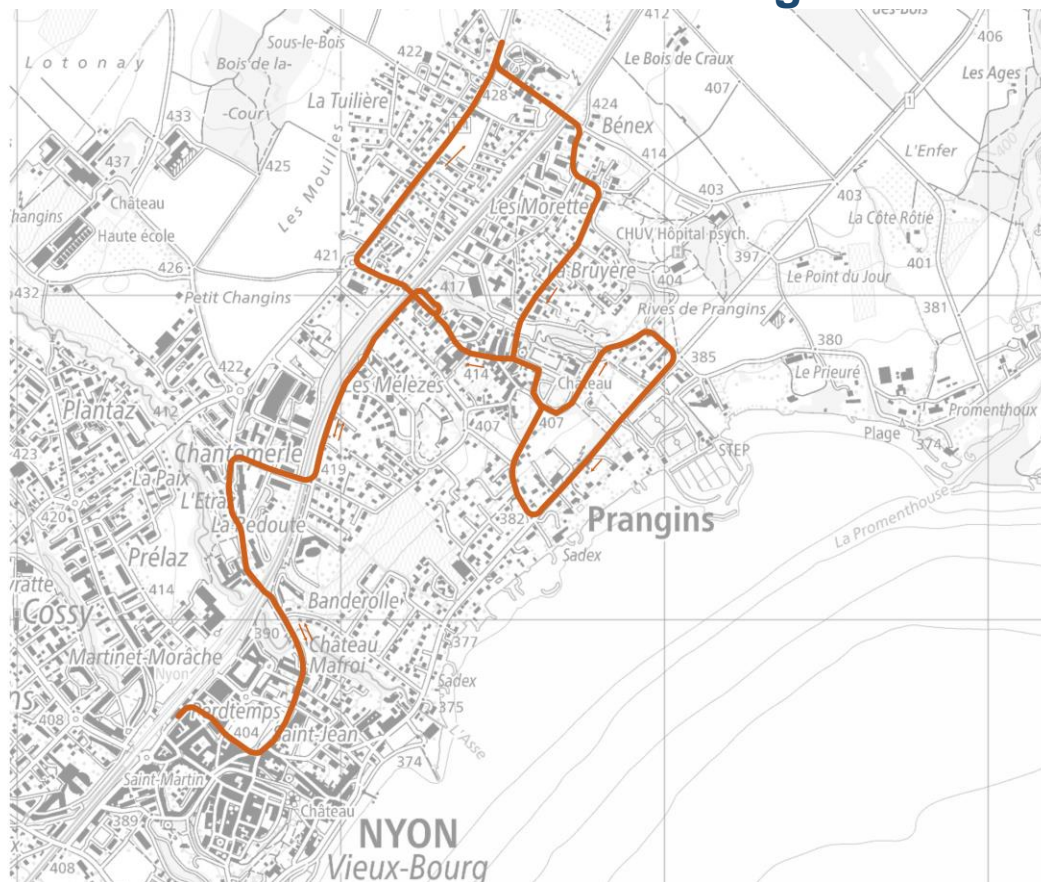
Service Ressources humaines

- Engagement à 100% d'une Secrétaire municipale adjointe au Service *Administration générale & relations extérieures* dès le 1^{er} septembre
- Engagement à 100% d'un collaborateur technique au Service *Urbanisme* dès le 1^{er} octobre
- Fin de l'apprentissage de l'apprentie employé de commerce au 18 août.

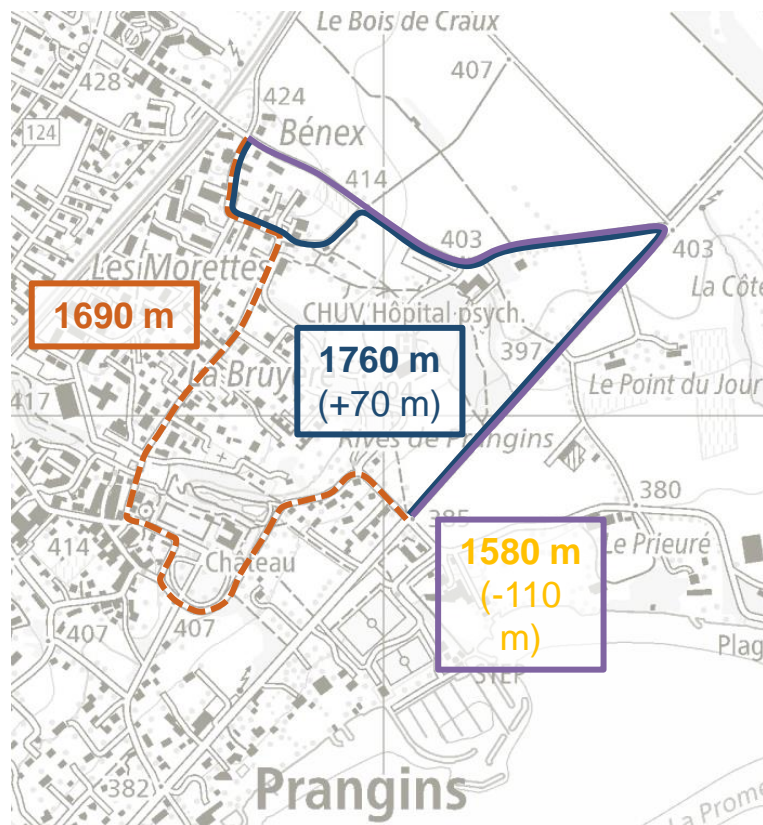
Transports publics

- Brève présentation de l'étude concernant l'optimisation de la ligne urbaine du bus 805 (slides suivants)

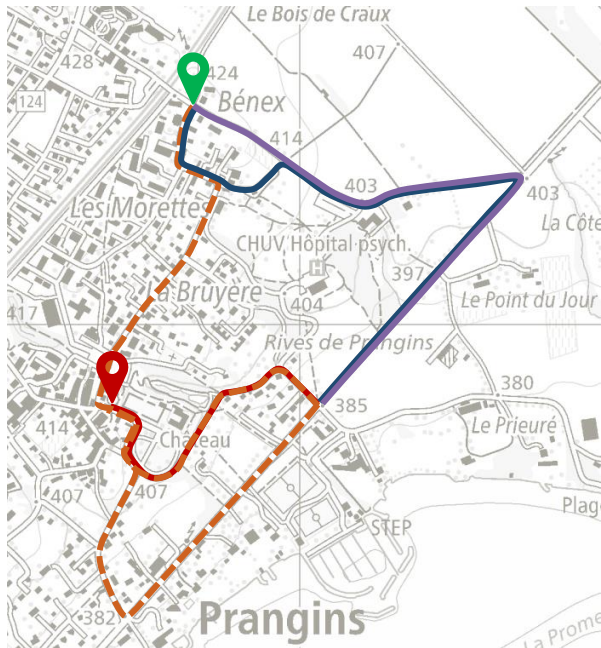
Optimisations de la boucle sud de Prangins – tracé actuel



Optimisations de la boucle sud de Prangins – tracé de Bénex à la Route Cantonale



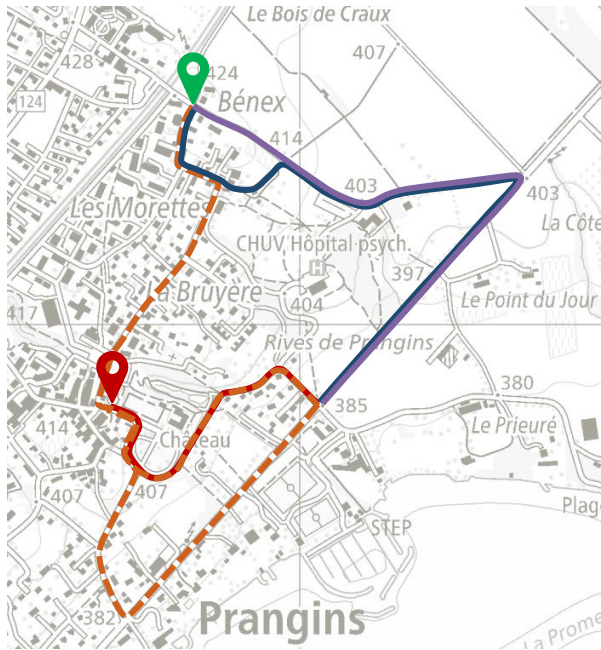
Vue d'ensemble des distances Bénex – Temple



		Bénex → RC		
		Existant	Bleu	Violet
RC → Temple	Existant	2980 m	3050 m	2870 m
	Rouge	2490 m	2560 m	2380 m

- └ 600 m de gain de distance maximal (ordre de grandeur 1 à 2 minutes)
- └ **A traduire en temps de parcours et à mettre en relation avec la fréquentation sacrifiée**

Vue d'ensemble des distances Bénex – Temple



Tracé bleu : non retenu en raison d'un gabarit insuffisant au niveau du passage des Morettes (largeur disponible : 4,0m).



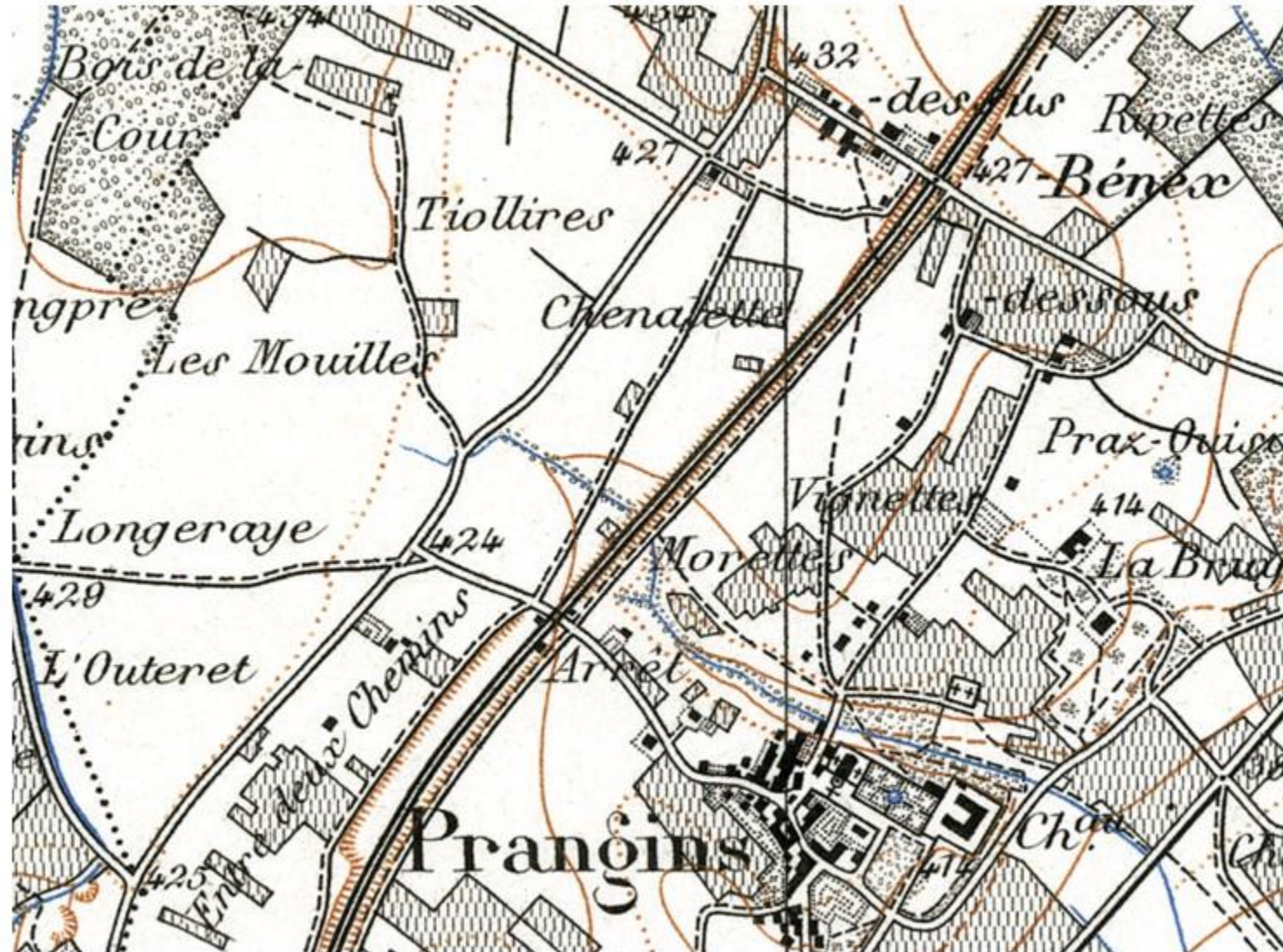
Tracé violet : retenu pour chronométrage et test de giration.

Tracé orange : non retenu en raison de la nécessité de maintenir l'arrêt Les Abériaux.

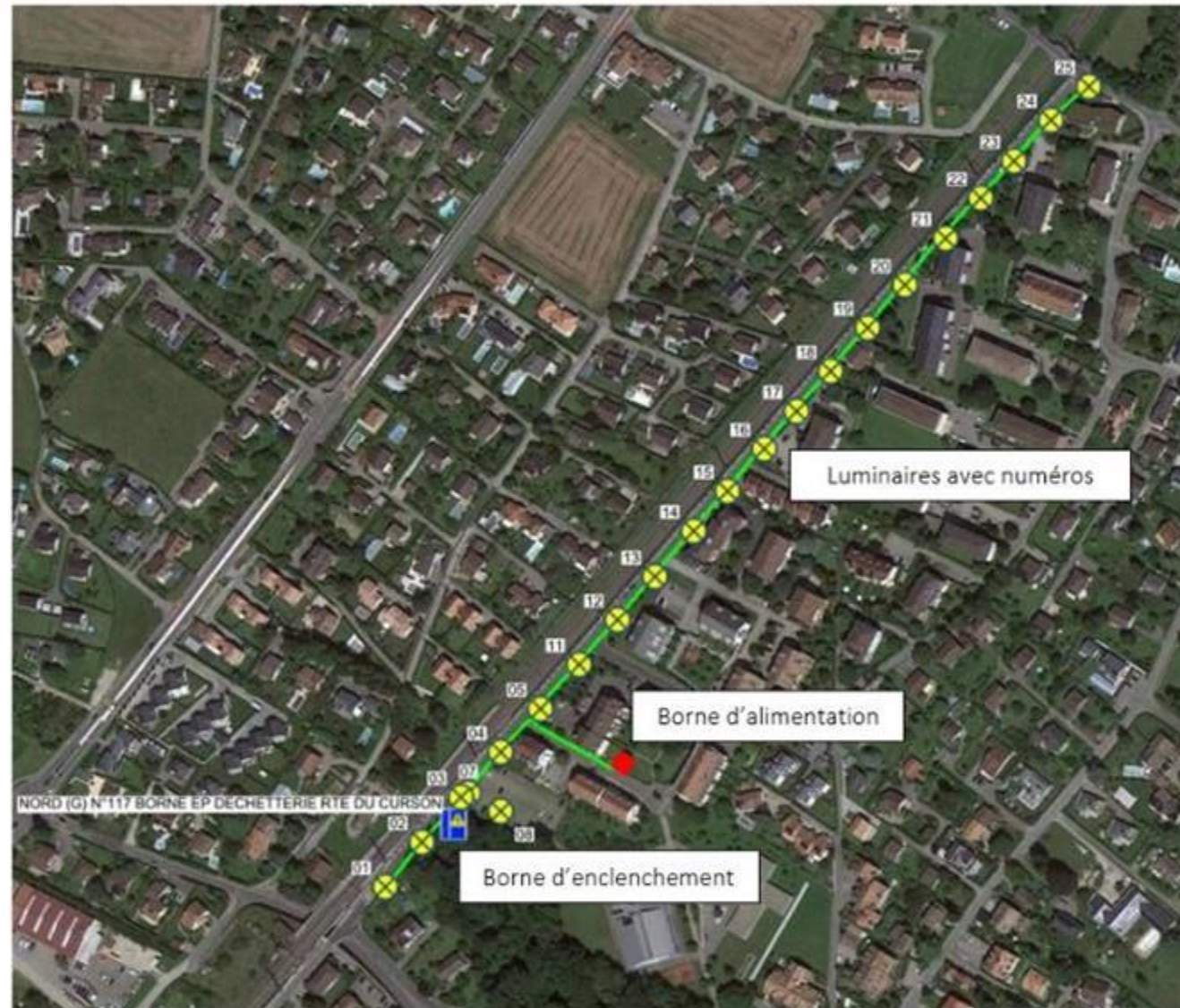
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Sensibilisation des usagers pour le tri en déchèterie à l'occasion du Clean Up Day (matinée du 16 septembre 2023)
- Effet positif de la mise en service du collecteur eaux claires des Abériaux sur le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées (STEP)
- Réponse à la simple question sur le Columbarium
- Réponse à la simple question concernant les murs du passage sous voie

ANNEXE 3



- Carte de l'éclairage public – réalisation en 2007



EP - Route du Curson





**Coupe ESP PE S8
PN10 Ø 225 + PE 60/72**

Couche de finition AC 8 N 4 cm
 Couche de base type ACT 16 N 5 cm
 Couche de réglage 0/30 5 cm
 Tout-venant recyclé 0-100 Env. 35 cm
 Natte géotextile (éventuelle)

